Comme les précédentes, la journée de mercredi a été fertile en incidents. Cependant, la pluie tombait toujours à torrents ; M. Max, bourgmestre, avait pris un arrêté interdisant tous cortèges et rassemblements, et enfin les chefs socialistes avaient invité leurs troupes au calme.

Tout cela n'a pas empêché celles-ci de se livrer à leurs violences accoutumées.

Des rassemblements s'étant produits dans la soirée sur la place de la Bourse, des agents ont été appelés. Leur arrivée a été accueillie par des sifflets, et des coups de revolver furent tirés. La police exécuta une première charge, sabre au clair. De nombreuses personnes furent blessées à la tête et aux pieds.

Dès lors, les charges se succédèrent jusqu'après minuit. Dispersés sur un point, les manifestants se reformaient sur un autre, toujours poursuivis par la police, sur laquelle de nombreux coups de revolver ont été tirés.

A la Grand'Place, place Sainte-Catherine, boulevard d'Anvers, à Cureghem, à la porte d'Anderlecht, à Saint-Gilles, boulevard du Hainaut, les divers groupes reformés furent refoulés, et s'enfuirent lançant des pierres et cassent des vitres.

Vers 11 heures, au cours d'une collision de manifestants avec la police, M. Coffin, conseiller communal de Saint-Gilles, saisit le sabre d'un agent de police ; celui-ci croyant qu'on voulait le désarmer et s'étant dégagé porta à M. Coffin des coups de sabre. Le conseiller communal, qui perdait son sang en abondance, a été transporté dans une caserne où il reçut les premiers soins.

Enfin, vers minuit, le calme s'est rétabli peu à peu.

Au cours des bagarres, quatre personnes ont été blessées, 15 arrestations ont été opérées.

*

En province, le mouvement gréviste s'étend, principalement dans le Centre, dans le Borinage et dans la province de Liége. Des bandes parcourent les principaux centres, drapeaux rouges déployés, et chantent l'*Internationale*.

A Liége, une cinquantaine de manifestants se sont rendus à l'église Saint-Georges où ils ont brisé les vitres, ils sont ensuite partis pour le presbytère, brisant sur leur passage les glaces d'un tramway.

A la cité, ils ont brisé les vitres à coups de pierres.

La gendarmerie à cheval les a dispersés.

*

Dans la province d'Anvers, à Schelle, s'est produit un fait qui montre que l'on n'exagère rien en traitant d'apaches les bandes de cartellistes qui essayent de venger leur échec électoral en s'en prenant aux catholiques.

A Schelle donc, une vingtaine de catholiques, munis d'un drapeau tricolore, avaient pris place dans un char à bancs et se rendaient joyeusement chez le bourgmestre de l'endroit, M. Steenackers, candidat catholique aux dernières élections.

Ces braves gens furent attaqués en cours de route, par une bande d'énergumènes chantant des refrains anticléricaux. Un des catholiques, M. Seldenslagh, fut arraché de la voiture, jeté à terre, piétiné et frappé avec une rage si féroce qu'il ne survécut que quelques heures à ses affreuses blessures.

Les assassins, leur coup fait, prirent la fuite. Deux d'entre eux ont cependant pu être rejoints. Ce sont de notoires socialistes et repris de justice. Et voilà de quels adeptes se recrutent les militants du cartel.

L.

Le cas du curé de Saint-Serge

Les dernières constatations judiciaires, dont nous avons exactement rendu compte, montraient que si l'assassinat du curé de Saint-Serge, d'Angers, n'était pas impossible, il paraissait tout au moins bien étrange.

De la récente perquisition opérée dans la chambre de l'abbé Piton, il semblait, en effet, ressortir que ce prêtre, après avoir laissé dans des opérations malheureuses l'argent qui lui était confié, avait perdu la tête et s'était enfui.

C'était la vérité.

L'abbé Piton n'a pu persister longtemps dans l'étrange récit de l'enlèvement qu'il avait imaginé pour expliquer sa disparition. Il a avoué, au chef de la Sûreté de Lyon, qu'il avait perdu en Bourse l'argent de l'œuvre des vocations et des autres œuvres dont il était le trésorier. Pris de folie à la suite de ses pertes et des responsabilités qu'il avait assumées, il avait simulé une agression, il était parti. Il était venu à Paris, y était resté deux jours et, comme il n'avait plus qu'une centaine de francs, il s'était rendu à Lyon, où il comptait recevoir aux Chartreux l'hospitalité de M. l'abbé Ruas qu'il avait connu à Angers.

On sait que M. l'abbé Penel, supérieur des Chartreux, exigea que le curé de Saint-Serge se rendît immédiatement au Parquet pour conter ses aventures.

L'abbé Piton a été laissé en liberté provisoire, mais il est gardé à vue en attendant les instructions du Parquet d'Angers.

Le vol des portes sculptées de Saint-Georges de Lyon

M. Herriot, maire de Lyon, a découvert, par hasard, chez un antiquaire du centre de la ville, les portes sculptées du confessionnal de Saint-Georges, église dont s'était emparée une cultuelle schismatique.

On sait qu'une partie des biens de cette église a été aliénée. Par qui? Une instruction judiciaire va être ouverte pour le rechercher.

Chambre des députés

Séance du jeudi 6 juin (matin)

Budget de la justice

Une cinquantaine de députés affalés sur les banquettes entendent sans émoi **M. Pusch**, qui préside, appeler la suite de la discussion du budget de la justice.

Puis **M. Pourquery de Boisserin** réclame longuement, longuement, la supression d'une augmentation de 93 000 francs inscrite au chapitre 5 de ce budget sur la demande du gouvernement.

Ce relèvement a pour but de donner aux auditeurs du Conseil d'Etat, dès la première année, un traitement de 2 000 francs, qui s'élève ensuite à 5 000 et 6 000 francs ; celui des maîtres des requêtes, qui est de 8 000 francs, serait de 8 000 francs, 10 000 et 12 000 francs.

Rien ne justifie cette faveur pour des fonctionnaires déjà privilégiés, dit l'orateur, car les auditeurs arrivent à 35 ans d'âge au poste de maître des requêtes, alors qu'on n'arrive substitut au tribunal de la Seine (traitement 8 000 fr.) qu'à 45 ans d'âge, et après vingt ans de services.

De plus, le substitut n'avance pas avant dix ans au moins, et l'on donnerait aux maîtres des requêtes, dont le travail est bien moindre, une augmentation de 4 000 francs, ce qui porterait leur traitement au-dessus de celui des conseillers à la Cour de Paris !

Et cela quand, hier, on déclarait manquer d'argent pour relever la situation des petits fonctionnaires, rétribuer les juges suppléants et améliorer le sort de magistrats, autrement intéressants que les privilégiés du Conseil d'Etat.

Tour à tour, le rapporteur général **Chéron**, **M. Ajam**, rapporteur du budget de la justice, et **M. Briand**, garde des sceaux, insistent pour le vote des 93 000 francs, sans lequel, disent-ils, le recrutement du Conseil d'Etat ne pourrait plus être assuré.

Vains efforts : par 273 voix contre 256, les 50 présents refusent l'augmentation demandée.

Puis, sur un nouvel amendement défendu par **M. Marin**, ils acceptent un relèvement de 50 000 francs : nous n'aurons donc pas de grève des candidats.

Bon nombre de chapitres sont ensuite adoptés après des délibérations sans grand intérêt.

M. Pradet-Balade, avec beaucoup de raison, fait remarquer ce qu'a de scandaleux la nomination dans leur propre région, en qualité de suppléants de juges de paix, de citoyens investis d'un mandat électif, et qui se trouvent ainsi appelés à se prononcer dans des questions où leurs amis ou adversaires politiques sont en cause.

Le ministre répond qu'il s'efforce de choisir les suppléants parmi les notables qui se tiennent en dehors de la politique, mais que c'est chose fort malaisée.

M. Leroy-Beaulieu, d'autre part, insiste sur l'intérêt que présenterait la réunion de plusieurs cantons sous la juridiction d'un même juge de paix ; on pourrait ainsi, sans aucun inconvénient pour l'administration de la Justice, économiser près de 3 millions.

Mais **M. Briand** estime que cette réforme ne peut être opérée par voie budgétaire.

Au chapitre 24 le **garde des sceaux** promet d'activer l'inscription, au rôle de la Cour de cassation, du pourvoi de l'affaire Durand, le secrétaire du Syndicat des charbonniers du Havre, condamné à mort par la Cour d'assises, puis gracié, et aujourd'hui interné dans un asile d'aliénés.

Les derniers chapitres du budget de la justice sont adoptés; les quelques chapitres de celui de la Légion d'honneur le sont ensuite sans observation, et la séance est levée.

Séance du jeudi 6 juin (soir)

Séance à 3 heures, **M. Deschanel** préside.

M. Deschanel prononce l'éloge funèbre de M. Blanchard, député de la Vienne.

On adopte sans débats un projet autorisant une promotion spéciale dans la Légion d'honneur, à l'occasion de la fête de la Mutualité.

Puis on reprend le débat sur :

La journée de dix heures

Pour le deuxième paragraphe de l'article 2, la Commission propose le texte suivant :

« *Un règlement d'administration publique déterminera les exceptions qu'il y a lieu d'apporter aux dispositions de l'article 1er :*

« *1° Pour les travaux à feu continu exécutés normalement par équipes successives et pour les opérations à marche nécessairement continue ;*

« *2° Pour les opérations qui, techniquement, ne peuvent être arrêtées à volonté ;*

« *3° A raison de certains travaux préparatoires ou complémentaires ;*

« *4° Dans les cas d'accident ou pour cause de force majeure.*

« *Il déterminera également les formes dans lesquelles l'inspection du travail doit être préalablement avisée des dérogations utilisées en application du présent article, ainsi que les moyens de contrôle.* »

M. Albert Thomas demande de rédiger ainsi ce paragraphe :

« Pour les usines à feu continu et autres branches de l'industrie qui exigent un travail ininterrompu, un règlement d'administration publique interviendra, limitant à huit heures la durée du travail réparti sur trois équipes. »

M. Plichon fait remarquer que, dans la réalité, le travail des ouvriers dans les établissements en question ne dépasse pas huit heures.

L'adoption de l'amendement entraînerait pour l'industrie de nouvelles charges qui retomberaient fatalement sur le consommateur.

M. Coutant *interrompt sans discontinuer* ; **M. Plichon** proteste.

M. Coutant. — Je vous gêne!

M. Plichon. — Mais non, mais non, vous m'ennuyez seulement! (Rires.)

Adopter l'amendement serait, d'autre part, mettre nos industriels dans l'impossibilité absolue de lutter contre la concurrence étrangère.

Il y a là matière à réflexion avant de se jeter dans un pareil danger. (Appl. sur de nombreux bancs.)

M. Fontaine, directeur du travail, défend la même thèse que M. Plichon.

Les trois quarts au moins des établissements industriels français ont déjà la journée de dix heures.

Par la force des choses, ce régime tend à devenir général.

Il n'est pas possible de soustraire l'industrie métallurgique à l'action de la loi, comme le propose M. Thomas.

Le gouvernement demande le vote du texte de la Commission.

M. Coutant appuie l'amendement, **M. Colliard** en demande le rejet au nom de la Commission, dont le texte, dit-il, donnera plus vite satisfaction aux ouvriers que celui de l'amendement.

M. Bourgeois, ministre du Travail, parle dans le même sens : la transformation proposée imposerait une augmentation de 50 % des frais généraux.

On vote sur l'amendement Thomas.

M. Deschanel, il y a lieu à un pointage par suite du trop grand nombre de bulletins trouvés dans l'urne.

Je supplie nos collègues de s'abstenir de ce procédé qui n'aboutit qu'à faire perdre le temps de la Chambre (Très bien ! Très bien !)

Le nouveau projet de loi sur la réforme électorale

Le dépôt par le gouvernement en vue de la seconde délibération ordonnée par la Chambre d'un projet de loi nouveau sur la réforme électorale soulève diverses questions de procédure parlementaire.

En premier lieu, il s'agit de savoir s'il y a lieu de retirer par décret le projet primitif qui a servi de base aux délibérations que la Chambre a poursuivies jusqu'à mardi dernier. Ce projet primitif, en effet, émanait du Cabinet Briand et en vertu de la fiction de la continuité de l'existence ministérielle, indépendante des personnes qui composent le Cabinet, ce projet a conservé le caractère gouvernemental.

Ce point de procédure est d'ailleurs secondaire ; qu'il faille ou non retirer par décret le projet primitif pour pouvoir en déposer un nouveau, le point essentiel est que le nouveau projet sera déposé.

Par le seul fait que le Cabinet va prendre cette initiative, il va déplacer la base du débat dans la Commission et devant la Chambre.

La Commission du suffrage universel une fois saisie du nouveau projet va l'examiner, en faire l'objet d'un rapport et c'est sur les nouvelles conclusions qu'elle lui soumettra que la Chambre engagera sa seconde délibération.

Un délai minimum de cinq jours francs doit séparer les deux délibérations de la Chambre. Dans le cas présent, ce délai expirera dimanche soir. Mais il sera nécessairement dépassé, le nouveau projet ne devant être déposé que lundi ou mardi et la Commission, quelque diligence qu'elle apporte à l'examiner, devant prendre quelques jours pour accomplir son œuvre et arrêter ses conclusions.

En outre, la Commission aura à examiner un contre-projet dont on annonce la présentation par les antiproportionnalistes.

Échos parlementaires

LA TUBERCULOSE

Le groupe de la défense contre la tuberculose a entendu son président M. Joseph Reinach, qui a annoncé qu'il avait saisi l'Académie de médecine d'une demande de remise à l'étude de la question de la déclaration obligatoire de la tuberculose.

L'Académie a répondu qu'elle allait de nouveau examiner cette question.

LE RESEAU DE L'ETAT

M. Henry Chéron a fait approuver par la Commission du budget son rapport sur le projet de crédits supplémentaires demandés pour les chemins de fer de l'Etat. Sur ses propositions, la Commission a réduit de 3 140 000 francs les crédits demandés pour le réseau de l'Ouest racheté.

LES VINS DE L'AFRIQUE DU NORD

Le groupe viticole de la Chambre s'est occupé de la question de la limitation de l'introduction en France des vins de l'Afrique du Nord et a décidé de demander au gouvernement la nomination d'une Commission extraparlementaire chargée d'examiner cette question.

LE PORT DE BREST

M. Dior a donné hier lecture à la Commission des travaux publics de la Chambre de son rapport sur le projet de loi relatif au port de Brest.

Avant de statuer, la Commission a décidé d'examiner si ce projet est en concordance avec le programme général d'outillage national voté par le Parlement il y a quelques années.

LA PENSION DE M. AUGAGNEUR

Des journaux de ce matin annonçaient que le Conseil d'Etat avait refusé de ratifier la pension de 6 000 francs octroyée à M. Augagneur à son retour de Madagascar pour « infirmités contractées au service de l'Etat ». Des informations que nous avons recueillies il résulte que cette nouvelle est parfaitement exacte.

Il reste à M. Augagneur la possibilité de se pourvoir devant le contentieux du Conseil d'Etat.

SÉNAT

Séance du jeudi 6 juin

La séance est ouverte à 5 heures par **M. Antonin Dubost.**

...**M. Maxime Lecomte** développe son interpellation sur l'organisation légale de la défense nationale.

Échos du Sénat

L'ELECTION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Les bureaux du Sénat ont élu cet après-midi la Commission des finances chargée d'examiner le budget de 1912.

Ont été élus : MM. *Doumer*, Peytral, *d'Estournelles, Astier, Boudenoit*, Gervais, Millies-Lacroix, Baudin, Touron, Jeanneney, Ribot, Plichon, Saint-Germain, Bérard, *Ferdinand Dreyfus, Antoine Perrier, Trouillot*, Dupont, Aymond, *Linthilac*, Devette, Bienvenu-Martin, Ratier, *Couyba*, Denoix, *Doumergue*, Chautemps.

Les noms des dix nouveaux élus sont en italique. L'ancienne Commission comprenait : 19 membres de la gauche démocratique (radicaux), 6 membres de l'union républicaine (républicains de gauche), 2 membres de la gauche républicaine (progressistes).

La nouvelle Commission comprend: 16 membres de la gauche démocratique, 10 de l'Union républicaine, 1 de la gauche républicaine.

La Commission des finances s'est réunie immédiatement après l'élection M. Bienvenu Martin a été réélu président et M. Pierre Baudin chargé du rapport général.

L'IMPOT SUR LE REVENU

La Commission de l'impôt sur le revenu s'est réunie hier sous la présidence de M. Poirrier. Elle a continué l'examen de l'avant-projet préparé par son rapporteur, M. Almond.

Sur la demande de M. Barbier, la Commission a décidé de réserver la question de la contribution personnelle mobilière et des portes et fenêtres pour l'examiner en même temps que la question de l'impôt global.

M. Almond a ensuite soutenu le point de vue du gouvernement, qui prétend supprimer dans le projet de loi toutes les dispositions qui ont trait à l'évaluation des propriétés bâties et non bâties et aux garanties accordées aux contribuables pour faire valoir leurs réclamations.

M. Touron a établi, au contraire, qu'il était indispensable, au moment d'une réforme aussi profonde de l'impôt, de laisser dans la loi les dispositions précédemment adoptées par la Commission et sans lesquelles le contribuable se trouverait absolument sans défense vis-à-vis du fisc.

Après une discussion longue et très animée, la Commission s'est rangée à l'opinion de M. Touron, et, sous réserve d'entendre le ministre des Finances, elle a maintenu les dispositions qu'elle avait précédemment votées.

Le banquet de « l'Action libérale populaire »

Un discours de M. Piou

L'*Action libérale populaire*, (Comité départemental de la Seine), a donné hier son deuxième banquet-conférence mensuel au restaurant Véfour. Par le nombre et la qualité des assistants, le banquet témoignait de l'importance chaque jour croissante de cette Association. Le discours politique prononcé par M. Piou a été d'une grande éloquence et d'une haute portée.

En face de M. Piou avait pris place M. le général de Chalendar, qui remplaçait M. le président du Comité départemental, général Kessler, absent.

Au dessert, après quelques paroles charmantes du général de Chalendar pour exprimer les regrets du général Kessler d'être retenu loin de la réunion, M. Joseph Denais a fait une conférence des plus intéressantes et des plus probantes sur les élections municipales de 1912. Malgré toutes les statistiques officielles, elles sont un triomphe pour la représentation proportionnelle et pour les libéraux, comme un grave échec pour les radicaux.

Aussi est-ce avec une grande sérénité que le président de l'*Action libérale*, M. Jacques Piou, après un énergique réquisitoire contre les radicaux et les francs-maçons, a envisagé l'avenir.

Organe catholique, avant tout, nous félicitons particulièrement l'éloquent orateur de la façon dont il a précisé, une fois de plus, l'attitude de l'*Action libérale* aux prochaines élections.

L'étiquette catholique n'est presque plus combattue et elle n'est plus bafouée.

Nous irons aux combats futurs, bannière déployée et visière levée.

Puis il a ajouté :

Je ne dirai pas maintenant ce que nous pourrons espérer de la R. P., qui sera certainement votée ; nous attendrons pour cela que la loi soit votée et appliquée.

En attendant, organisons-nous pour les épreuves à venir, groupons-nous, car sans entente, sans ordre, nous ne pourrions rien avec le scrutin de liste.

C'est sur le terrain constitutionnel et républicain que nous comptons défendre notre programme et aller à la conquête des libertés qui nous ont été ravies.

Le discours de l'éminent président de l'*Action libérale populaire* a été accueilli par une triple salve d'unanimes applaudissements.

Sectarisme radical dans les municipalités

Amiens, 6 juin.

Dès la première séance du Conseil municipal, mercredi soir, les radicaux ont donné la mesure de leur sectarisme en excluant de toutes les Commissions tous les progressistes et libéraux.

M. Fauvel a rappelé opportunément que dans l'ancien Conseil la majorité progressiste fit place à la minorité radicale et socialiste dans toutes les Commissions. Les Amiénois pourront juger où sont les vrais libéraux.

Cette intervention a été vivement applaudie du public.

Au Maroc

La harka des Djebela hésite à marcher sur Fez

La seconde harka dont nous parlions hier est très hésitante.

Des palabres ont lieu entre les différents chefs de tribus pour savoir s'ils ne doivent pas rentrer chez eux au lieu de continuer leur route sur Fez.

Le poste espagnol de Taourirt enlevé par les Marocains

Les Espagnols auraient 12 officiers et 80 hommes tués ou disparus

Un télégramme arrivé à Oran d'Oudjda annonce que le poste de Taourirt, occupé par les Espagnols, dans la région du Rif, à une vingtaine de kilomètres du poste de Taourirt français, a été enlevé par des guerriers rifains, à la suite d'un combat des plus violents.

Les Marocains, ayant réussi à déloger les Espagnols, se sont immédiatement installés dans le poste. Leurs rangs auraient été éprouvés par la fusillade des Espagnols, mais ceux-ci auraient eu 80 hommes et 12 officiers tués ou disparus.

Départ de renforts

Marseille, 6 juin. — Le bataillon du 1er régiment de zouaves, arrivé hier matin de Paris, s'est embarqué hier soir sur le paquebot Tafna à destination de Bizerte où il va remplacer le bataillon du 4e zouaves, qui vient d'être envoyé au Maroc.

Echos religieux

Le sacre du nouveau vicaire apostolique de la Côte d'Ivoire

Ce matin, à 9 heures, dans la chapelle du Séminaire des Missions africaines, cours Gambetta, à Lyon, Mgr Jules Moury, évêque titulaire d'Ariassus, premier vicaire apostolique de la Côte-d'Ivoire, a reçu la consécration épiscopale des mains de Mgr Déchelette, auxiliaire de Lyon, assisté de Mgr Pellet, supérieur général de la Société des Missions africaines de Lyon, et de Mgr Steimmets, évêque d'Adriani, vicaire apostolique du Dahomey. Une foule nombreuse et recueillie se pressait dans la chapelle, parmi laquelle le père et la mère du nouvel évêque. Mgr Moury est né le 11 octobre 1873, à Agnat, près de Brioude (Haute-Loire).

Les obsèques de Mgr de Bonfils

Trois archevêques et treize évêques ont promis d'assister aux funérailles de Mgr de Bonfils qui, on le sait, auront lieu demain vendredi, à 10 heures. La messe funèbre doit être célébrée par Mgr Dubois, archevêque de Bourges.

Le cardinal Bourne à Paris

Le cardinal Bourne, archevêque de Westminster, arrive ce soir à Paris, revenant de Lourdes, où il avait conduit un pèlerinage anglais.

Son Eminence se rendra directement au Séminaire d'Issy pour y voir les jeunes clercs de son diocèse, et repartira demain à 2 heures pour Londres.

On sait que le cardinal Bourne fut élève du Séminaire de Saint-Sulpice en 1881-1883. Il compte de nombreux amis dans le clergé de Paris.

Couronnement de Notre-Dame de Grâce à Honfleur

Par un Bref, en date du 15 février 1912, le vénérable Chapitre de Saint-Pierre de Rome a décerné la couronne d'or, à la statue, depuis tant de siècles vénérée, de Notre-Dame de Grâce.

Les fêtes du couronnement, auxquelles on donnera une grande solennité, auront lieu en 1913. La date et le programme en seront donnés ultérieurement.

Couronnement de Notre-Dame d'Etang

Des fêtes solennelles auront lieu à Vélars-sur-Ouche, diocèse de Dijon, du dimanche 30 juin au mardi 9 juillet, à l'occasion du couronnement de la statue vénérée de Notre-Dame d'Etang. La nef de l'église, étant par trop insuffisante, M. le docteur Debost a mis à la disposition de Mgr Monestès, évêque de Dijon, les vastes pelouses de son parc. La Compagnie P.-L.-M., d'accord avec le Comité des fêtes, mettra en circulation un certain nombre de trains spéciaux.

Retraites ecclésiastiques

La villa du Sacré-Cœur, à La Louvesc (Ardèche), offre trois retraites aux ecclésiastiques : la première, du 29 juillet au 3 août, prêchée par M. l'abbé Mazoyer ; la deuxième, du 24 au 31 août, donnée par M. l'abbé Choupin ; la troisième, du 9 au 14 septembre, prêchée par M. l'abbé de Surdun.

Pour être sûr d'avoir une chambre, la retenir d'avance en écrivant à Mme Chouët, villa du Sacré-Cœur, La Louvesc (Ardèche).

Retraite pour hommes et jeunes gens

M. l'abbé Rouvier prêchera à La Louvesc (Ardèche), du 21 au 25 août, une retraite pour les hommes et les jeunes gens.

Retraites collectives pour les prêtres de Suisse

Juin : du 24 au 29, à Bon, près Guin, (canton de Fribourg).

Juillet : du 1er au 6, à Bon, près Guin (canton de Fribourg).

Août : du 26 au 31, à Seelisberg, sur le lac des Quatre-Cantons. (Maison : Waldhaus.)

Septembre : du 2 au 7, à Notre-Dame des Ermites, Einsiedeln. (Maison : Klostergarten.)

Septembre : du 16 au 21, à la villa Saint-Charles, Meggen, près de Lucerne.

Prière instante de s'annoncer, au moins huit jours à l'avance, à M. l'abbé de Maillardoz, à Fribourg, 34, Grande-Rue.

Pèlerinage à saint Antoine de Padoue

L'église d'Hennemont (Meuse) possède une ancienne chapelle dédiée à saint Antoine de Padoue, et une statue du saint datant du XVIIe siècle. Elle sera, le 13 courant, le centre d'un pèlerinage des âmes dévouées au culte du grand thaumaturge.

La croix monumentale qui, du haut du Causse, domine les vallées de Lodève et d'Olmet, dans l'Hérault, ainsi que la vallée de Villecun, a été solennellement bénite dimanche dernier.

La bénédiction a été précédée d'une allocution en plein air.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

Unbale, 7 ans et 7 quarant., applic. aux 24/3

M. Paul Bazouge, avocat, à Paramé (Ille-et-Vilaine. — Mlle Victoire Baritaud, religieuse sécularisée (en religion Sœur Marie-Reine des SS.-Cœ.), de Monnaison, 64 ans, à Bournezeau (Vendée). — Mme Charles Lesur, née Zélie-Stéphanie Lagaisse, 81 ans, à Saint-Omer. — Mme Poirier, 78 ans, à La Chapelle-aux-Filtz-Méens (Ille-et-Vilaine). — Mme Duffour, 83 ans, à Royan (Charente-inférieure). — Mme Vve Félix Croiset, née Marie-Sophie-Caroline Croiset, lectrice de la *Croix* depuis 22 ans, mère de 6 enfants et grand'mère de 20 petits-enfants, 80 ans, à Versailles.

Mme Vve Paul Rivière, née Bonard, 59 ans, ancienne et fidèle abonnée, très charitable et dévouée aux pauvres, à Paris.

MARIAGE

On recommande aux prières de nos lecteurs le mariage de deux abonnés :

Mlle Marie-Thérèse Abelé, Nocéliste, avec M. le docteur Henri Rosselin, qui sera célébré prochainement en l'église Notre-Dame de Châlons-sur-Marne.

RECOMMANDATION

On recommande :

Une ordination sacerdotale.

Informations du soir

LE CAS DU CURE DE SAINT-SERGE

On télégraphie de Lyon au *Temps* :

M. l'abbé Piton a été interrogé aujourd'hui jusqu'à midi par M. Adler, chef de la Sûreté lyonnaise ; il n'a fait aucune déclaration nouvelle. Le Parquet d'Angers avait tout d'abord décerné contre lui un mandat d'arrêt, mais il l'a ensuite retiré. Le chanoine est simplement invité à comparaître, demain vendredi, à Angers. Il a quitté Lyon cet après-midi en compagnie d'un de ses vicaires et d'autres prêtres qui sont venus le voir.

AU MAROC

Le départ du sultan

Fez, 5 juin, 8 heures soir (par télégraphie sans fil). — Le général Lyautey a fait ses adieux au sultan, qui l'a retenu pour prendre le thé. Le sultan est manifestement heureux de quitter Fez.

On signale de l'agitation sur la rive droite du Sebou.

Sur 1 040 askris licenciés, jusqu'à présent 785 ont répondu oui, 255 non, au sujet de leur nouvelle incorporation.

Fez, 6 juin. — Le sultan et l'ambassadeur sont partis à 6 heures du matin avec une forte escorte sous les ordres du général Gouraud.

Le général Lyautey a accompagné le sultan et M. Regnault pendant quelques kilomètres.

A Fez

Tanger, 6 juin. — La situation à Fez reste calme. On signale encore cependant, dans les environs, quelques rassemblements ennemis. Le général Moinier a offert le 3 un dîner en l'honneur de M. Regnault et du général Lyautey. Le lendemain a eu lieu un autre dîner d'adieu à l'ambassade auquel assistaient les autorités civiles et militaires et les membres de la presse.

INAUGURATION DU MONUMENT DE LA FALOISE

Montdidier, 6 juin. — MM. Poincaré, président du Conseil, et Klotz, ministre des Finances, se rendront, dimanche prochain, à l'inauguration du monument de la Faloise (Somme).

Après la réception par les ministres des autorités, le cortège se rendra devant le monument où des discours seront prononcés par MM. Rameau, président du Conseil général, et Poincaré, président du Conseil.

Le train ministériel qui arrivera à 3 heures repartira à 4 h. 45.

Le monument érigé par la commune de la Faloise (Somme) commémore l'acte de dévouement accompli le 20 *septembre 1910*, par deux cantonniers de la Compagnie du Nord, Gras et Foy, qui furent broyés par un rapide en essayant de sauver leur camarade Jean Hein, cantonnier, qui fut également tué.

L'AFFAIRE ROCHETTE DEVANT LA COUR D'APPEL DE ROUEN

Rouen, le 6 juin. — Les débats de l'affaire Rochette revenant à Rouen après cassation de l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Paris, ont commencé, cet après-midi, devant la 4e Chambre de la Cour d'appel, présidée par M. O'Reilly, président. Cette première audience a été, en grande partie, occupée par la lecture du rapport dressé sur l'affaire par le conseiller Marcade.

LA GUERRE ITALO-TURQUE

Pour la paix

Dans les milieux diplomatiques, on croit que le meilleur moyen de mettre fin à la guerre serait d'obtenir, soit par une conférence, soit autrement, la cessation des hostilités en laissant de côté la question juridique. *L'Italie maintiendrait son décret d'annexion mais n'obligerait pas la Turquie à le reconnaître ; les deux adversaires cesseraient de se faire la guerre, mais continueraient à camper sur leurs positions diplomatiques.* Ce serait le seul moyen de concilier les prétentions respectives et irréductibles de l'Italie et de la Turquie.

D'autre part, d'après un journal italien officieux, les conditions suivantes seraient posées par l'Italie :

1° Reconnaissance de l'annexion de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque de la part des puissances ;

2° Reconnaissance de l'annexion de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque de la part de la Turquie ;

3° Evacuation de la Tripolitaine des troupes turques, avec répression de la contrebande ;

4° Reconnaissance de la part de l'Italie de l'autorité religieuse du sultan ;

5° Les îles occupées par l'Italie dans la mer Egée seraient gouvernées par un gouvernement résidant à Rhodes, sous le contrôle et la protection des cinq puissances ;

6° Aucune indemnité de guerre ne serait payée et les prisonniers seraient rendus sans autre condition.

APRES LES ELECTIONS BELGES

Bruxelles, 6 juin. — Le roi, la reine et les princes royaux devaient quitter Bruxelles mercredi, afin d'aller résider quelques jours à Ostende ; en raison des événements politiques qui se déroulent actuellement, contre-ordre a été donné, et le voyage des souverains a été définitivement ajourné.

Orateurs socialistes hués par la foule

La Louvière, 6 juin. — Hier, au cours d'une réunion à laquelle assistaient, selon les journaux, 20 000 ouvriers, les orateurs socialistes notamment le député Anselle, qui prêchaient la reprise du travail, ont été hués par la foule.

Lisbonne, 6 juin. — La Chambre des députés a adopté un projet de loi autorisant dom Manuel de Bragance et sa famille à rentrer en possession du mobilier leur appartenant à titre privé.

LE POURVOI D'UN CONDAMNE A MORT

La Cour de cassation vient de rejeter le pourvoi de Paul Aubert, condamné à mort, le 11 mai, par la Cour d'assises de l'Yonne, pour assassinat précédé de violences sur la personne de Mlle Jouanard, institutrice parisienne, âgée de 24 ans.

DEUX CAS SUSPECTS A BORD D'UN PAQUEBOT

Marseille, 6 juin.

Le paquebot *Ville-de-la-Ciotat*, courrier de Chine, arrivé cette nuit, a été retenu au Frioul, deux cas suspects ayant été constatés à bord.

Ce matin, les malades ont été débarqués à l'hôpital du Frioul et mis en observation. On croit qu'il s'agit de deux cas de peste.

Au ministère de l'Intérieur, on nous a confirmé cette nouvelle.

*

FEUILLETON DU 7 JUIN 1912 — 64 —

Au-dessus du Continent Noir

Le parapet qui les a abrités dissimule leur fuite... Ourida voudrait que Frisch s'appuyât sur elle ; *mais le couloir, trop étroit*, ne peut donner passage qu'à une seule personne, et c'est par un effort surhumain que, domptant sa souffrance et se traînant sur les genoux, l'officier parvient à suivre ses compagnons...

Brulard marche en tête.

Soudain il s'arrête, mâchonnant un juron... Ils n'auront pas été loin ! le chemin de ronde est interrompu par une construction un peu plus élevée que les autres et il ne reprend que de l'autre côté.

La terrasse du bâtiment qui fait obstacle est, à vrai dire, au niveau du rempart.

On pourrait s'y hisser, mais ce serait s'exposer à la vue et aux coups des furieux qui, après le premier moment de surprise — ils ont cru à l'attaque d'une colonne française, — ont découvert le cadavre de leur chef rebouté !...

Des torches s'allument, des hurlements de vengeance retentissent...

Sur le point d'être forcés dans leur dernier asile, les fugitifs n'ont qu'une ressource, celle de sauter là où ils sont...

Brulard cherche un endroit favorable, quand une seconde fusée raye la nuit de sa parabole éclatante : à cette lueur passagère, le sergent reconnaît qu'au pied de la muraille... c'est encore le vide immédiat, sans la plus étroite corniche.

A ses pieds, se creuse le ravin de la source ; il est masqué, de distance en distance, par les rameaux feuillus que les arbres et les arbustes, poussés dans les interstices de la roche, étendent horizontalement au-dessus de l'abîme.

Sauter serait donc se précipiter de plus de cent mètres de hauteur...

Traqués, « hallali », les malheureux vont être découverts, et l'unique pensée qui traverse le cerveau ébranlé de Frisch, à l'aspect de la horde de démons qui s'agite au-dessous de lui est de ne pas tomber vivant entre leurs mains !

XX

AÉROPLANES DANS LA NUIT

— Tu t'es donc souvenue de ton ami d'Ouanyanga, petite Ourida ?

— Je ne t'ai jamais oublié ; tu es dans mon cœur à côté de mon père.

— J'ai reçu ta carta, au camp. Merci, « Aicha » ! (1).

— Pourquoi, alors, n'es-tu pas parti de suite ?

— Il était trop tard.

— *Mektoub Rebbi !* c'était écrit chez Dieu !

— Ce qui va nous arriver est écrit aussi !... Pourquoi es-tu venue ?

— Parce que le caïd Hellal, mon père, est à Kara ; que sa malédiction est suspendue sur ma tête, et que je veux obtenir son pardon... Et puis, j'aurais voulu te sauver...

— Je te savais vaillante : mais, je t'en prie, ne reste pas ici ; montre-toi ; nomme-toi... ; tous ces hommes connaissent ton père, ils t'épargneront...

— Ce qui est écrit est écrit ! Je ne t'abandonnerai pas.

Ce bref colloque s'échange entre la fille du caïd et le capitaine Frisch derrière le petit mur qui leur offre un abri précaire.

L'officier, élevant son âme à la hauteur des circonstances tragiques, domine l'atroce souffrance que lui occasionnent ses blessures.

Il a recouvré toute sa lucidité, tout son calme, assuré désormais de ne pas subir une mort ignominieuse, de n'être pas déchiqueté tout vivant par le bourreau chinois...

Il est parvenu à manœuvrer d'une seule main son fusil, en maintenant fortement la crosse sous son coude droit, le canon reposant sur le parapet ; c'est, également, en donnant un point d'appui à son arme qu'il a pu épauler et tirer déjà, malgré la paralysie de son bras gauche...

Il périra, sans doute, mais en combattant, et, à cette mort du soldat, il est depuis longtemps préparé ; il l'accueillera avec sérénité.

Et puis... le renégat ne l'a-t-il pas précédé dans la tombe ?

Et Frisch, revoyant le cadavre que Chouchane a enjambé pour franchir la porte du cachot, éprouve un véritable soulagement à la pensée qu'il ne laissera pas derrière lui, debout et agissante, cette haine si dangereuse pour son pays.

Son regard attendri se reporte sur Ourida : il ne doit pas accepter le sacrifice de l'héroïque enfant, et il insiste :

— Descends, petite Ourida ; crie-leur que tu es la fille du caïd Hellal ; ils te...

Une tête vient d'apparaître au-dessus du mur, entre les deux montants d'une échelle ; elle disparaît, trouée par une balle, et le corps tombe sur le pavé de la cour avec un bruit mat.

Brulard applaudit :

— Bravo ! mon capitaine, défendez la terrasse droit devant nous ; moi, je veille sur le couloir. Tenez, voici deux paquets de cartouches... Toi, Chouchane, ouvre-les ; tu passeras les cartouches au capitaine une à une... Ah ! nous en salerons quelques-uns avant de...

A son tour, le sous-officier épaule vivement et fait feu...

Des hurlements de rage lui répondent.

Les assaillants, privés par la tyrannie, l'autocratie de Cheick el Qaçi, de toute initiative, sont déconcertés de ne pas recevoir d'ordres ; leur foule houleuse hésite ; elle se demande ce qui se passe dans ce coin de rempart où l'ennemi a pris pied...

Y a-t-il là quelques hommes seulement, ou la tête d'une colonne d'assaut ?